

# ALCOME

L'éco-organisme pour la réduction  
des mégots dans l'espace public



## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ  
PAR LE MINISTÈRE DE LA  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

# SOMMAIRE

**P4**  
**MOT DU PRÉSIDENT**



**MISSION  
ET OBJECTIFS  
D'ALCOME**

**P5**



**FAITS MARQUANTS  
2022**

**P9**

Frise des  
faits marquants

10

Chiffres clés

12



**EQUIPE,  
GOUVERNANCE  
& RELATION  
PARTIES PRENANTES**

**P13**

Equipe

14

Gouvernance

15

Relation avec  
les Parties Prenantes

17



4

## NOS ACTIONS EN 2022

P 19

Relations collectivités

20

Relations Autres  
Personnes Publiques

23

Communication  
& Sensibilisation

24

Les buralistes se mobilisent

27

Programme sites pilotes

28

Etudes et R&D

34



5

## DONNÉES FINANCIÈRES

P 37

Données de marché

38

Compte de résultat  
2022

39



6

## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 2023

P 41

Suite au nouveau  
cahier des charges

42

Evolution RH

42

Communication

43

Etudes et R&D

43



Jérôme Duffieux, Président d'ALCOME



Agréé le 10 août 2021 dans le but de réduire la présence de mégots abandonnés dans les espaces publics, ALCOME a poursuivi en 2022 la mise en place de son dispositif de contractualisation avec les collectivités.

Les premiers soutiens financiers, au titre de l'année 2021, ont été versés aux communes qui dès le départ s'étaient engagées à nos côtés. Depuis, plus de 300 autres nous ont rejoint, la montée en puissance continue et va s'accélérer en 2023.

L'équipe d'ALCOME constituée de 6 personnes recrutées dès fin 2021, s'est mise en place au cours du premier semestre 2022. Elle est totalement opérationnelle et mobilisée sur l'ensemble des activités de l'éco-organisme. Elle se renforcera encore dès 2023 avec l'arrivée au premier semestre de 4 délégués régionaux qui, sur le terrain, accompagneront l'ensemble des acteurs concernés.

L'année 2022 a été marquée par le recours lancé par la fédération des fabricants de cigares contre le cahier des charges d'agrément. Pour pallier un vice de forme, une consultation publique a été organisée en septembre et a conduit à la publication en décembre d'un nouveau cahier des charges. Celui-ci renforce les obligations des metteurs en marché et les objectifs assignés à ALCOME notamment en termes d'accélération des contractualisations avec les collectivités et de sensibilisation des fumeurs contre les risques d'incendie liés aux jets de mégots dans l'espace public.

Malgré ces aléas liés au recours qui ont généré des inquiétudes de la part des parties prenantes, ALCOME a néanmoins poursuivi son plan d'actions initial, tout en engageant les travaux nécessaires pour répondre aux nouvelles obligations.

Le programme des sites pilotes s'est poursuivi avec les 6 communes pionnières sur le sujet de la prévention de l'abandon des mégots : Grenoble, Rouen, Châlons-en-Champagne, Lalinde, La Ferté-sous-Jouarre et Megève. Différents types de dispositifs techniques et de communication ont été testés et donneront lieu à des documents de recommandations et de retour d'expériences qui seront mis à disposition de l'ensemble des acteurs mi-2023.

L'étude sur la fin de vie des mégots a été engagée. Ses conclusions seront structurantes pour l'ensemble des parties prenantes car elle doit permettre de mieux comprendre les impacts techniques, environnementaux et économiques des différents modes de traitement et valorisation des mégots. Eclairer ce sujet permettra à ALCOME et à l'ensemble des acteurs de prendre des décisions en connaissance de cause et d'engager des travaux pertinents de R&D.

L'étude du gisement des mégots abandonnés est toujours en cours car des mesures doivent être réalisées en été et en hiver de façon à tenir compte de la saisonnalité. Elle aboutira au premier semestre 2023, tout comme l'étude des coûts du nettoyage.

Avec le dépôt d'un dossier complémentaire d'agrément en mars 2023, conforme aux exigences du nouveau cahier des charges, ALCOME entend ancrer durablement son activité de façon responsable pour atteindre ses objectifs en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés.





## MISSION ET OBJECTIFS D'ALCOME



# L'origine d'ALCOME

**La Directive Européenne relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement**, qui prévoit le déploiement d'une filière REP sur les mégots dans tous les Etats Membres d'ici au 5 juin 2023 (Directive (UE) 2019/904, dite « Single Use Plastic »), a été adoptée en juin 2019 par l'Union Européenne.

En juillet 2019, la Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, présente la **Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire** (dite « Loi AGECE ») devant le conseil des ministres. Elle est adoptée par le Parlement le 30 janvier 2020. La Loi AGECE crée onze nouvelles filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP), dont celle des Produits du tabac. **La création de cette nouvelle filière REP impose aux fabricants et distributeurs la prise en charge financière de la gestion des déchets issus des produits du tabac (cigarettes, cigarillos, cigares et filtres).**

En novembre 2020 entre en vigueur le décret n°2020-1455, qui permet la réforme du cadre régissant la responsabilité élargie des producteurs en matière de prévention et de gestion des déchets.

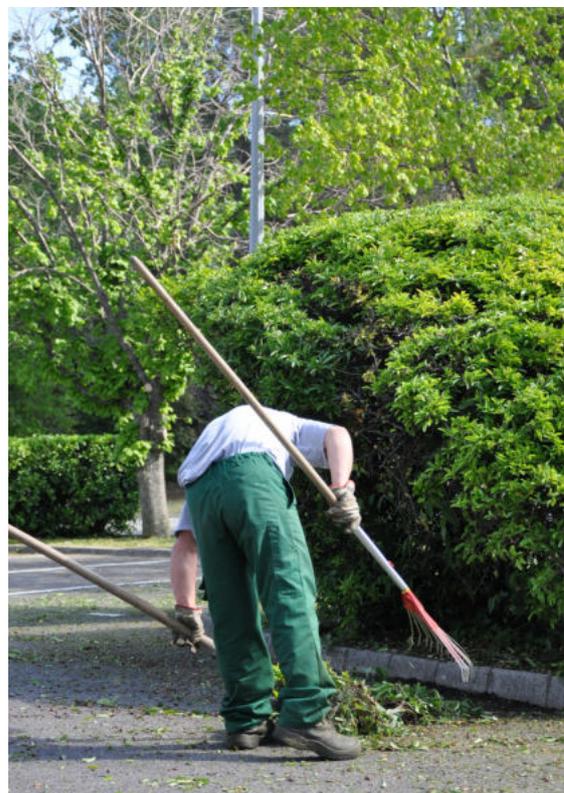
**En décembre 2020, ALCOME est créé.**

Publié au Journal Officiel du 18 février 2021, l'arrêté du 5 février 2021 définit le **cahier des charges d'agrément des éco-organismes** de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits du tabac, et détaille les objectifs de la filière.

Le 8 juillet 2021, ALCOME présente sa demande d'agrément en Commission inter-filières REP (CIFREP).

Le 10 août 2021, ALCOME obtient son agrément et devient ainsi l'éco-organisme de la filière REP Produits du tabac pour une durée de six ans.

L'année 2022 a été marquée par la publication d'un **nouveau cahier des charges le 7 décembre 2022**, dont les modifications principales seront présentées dans les Perspectives 2023. ALCOME a répondu avec la rédaction d'un **complément de Demande d'Agrément, validé par les autorités en avril 2023.**



# Nos objectifs

ALCOME a pour objectif premier de **lutter contre la présence de mégots mal jetés dans l'espace public.**

Les objectifs, fixés par le cahier des charges du 7 décembre 2022, sont d'atteindre :

- 20 % de réduction du nombre de mégots abandonnés illégalement dans les espaces publics en 2023 par rapport à l'année 2022 ;
- 35 % de réduction en 2025 ;
- 40 % de réduction en 2026.

L'objectif de l'éco-organisme ALCOME est d'aider financièrement les collectivités à assumer les coûts de nettoyage liés à la présence de mégots mal jetés dans l'espace public en leur offrant un soutien financier. Ce soutien financier est versé selon un barème défini dans l'agrément d'ALCOME. Les montants de soutien sont calculés en fonction du nombre d'habitants de la commune et tiennent compte de son caractère touristique ou non.

En plus de ce soutien financier, ALCOME soutient les communes, les groupements de communes, les autres personnes publiques, les personnes privées dont l'activité conduit à la production de mégots dans leurs actions visant à réduire la présence de mégots dans l'espace public. Pour les acteurs ayant signé un contrat avec ALCOME, l'éco-organisme fournira des kits de communication pour sensibiliser les fumeurs à adopter un comportement responsable, des dispositifs de collecte (tels que des cendriers de rue selon certaines modalités et les besoins estimés par ALCOME) et des cendriers de poche en fonction de la population de la collectivité. Enfin, si la commune le souhaite, l'éco-organisme prendra en charge la collecte de mégots à partir de 100 kg.

## LE DÉFI DU NETTOIEMENT : ALCOME, LA PREMIÈRE FILIÈRE REP DÉDIÉE AU NETTOIEMENT

La filière REP Produits du tabac a adopté le principe du pollueur-payeur pour faire assumer aux metteurs en marché la gestion des produits en fin de vie. Cependant, contrairement à d'autres filières REP qui ont des objectifs définis en pourcentage de produits collectés et recyclés, ALCOME est le premier éco-organisme à se concentrer sur le nettoyage. Les objectifs d'ALCOME sont déterminés en pourcentage de réduction des mégots abandonnés dans l'espace public.

Durant sa première année de déploiement, ALCOME a veillé à communiquer avec les communes et intercommunalités, notamment par l'intermédiaire de webinaires ou d'appels téléphoniques, concernant son accompagnement et son activité en tant que première filière REP dédiée au nettoyage. ALCOME s'engage à encourager la collaboration entre les différentes parties prenantes (pouvoirs publics, collectivités, organismes, opérateurs liés à l'écosystème des mégots, associations et metteurs sur le marché) afin de faciliter la mise en place efficace de la filière REP Produits du tabac. ALCOME cherche à toucher un large public et à créer des liens entre les parties prenantes qui n'ont pas nécessairement l'habitude de travailler ensemble.

# Nos 4 axes stratégiques

Afin d'atteindre les objectifs de réduction de mégots abandonnés dans l'espace public, ALCOME a défini lors des premiers mois de son agrément quatre axes stratégiques :

**1**



**Construire une filière Produits du tabac juste et efficace**

**2**



**Sensibiliser les fumeurs au bon geste**

**3**



**Limiter l'impact environnemental des mégots par l'opérationnalisation de la REP**

**4**



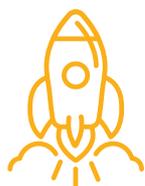
**Développer la légitimité et la reconnaissance d'ALCOME**



# FAITS MARQUANTS 2022



# Faits marquants 2022



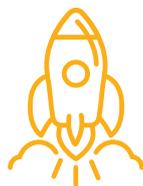
## Janvier

Lancement du Programme Sites Pilotes. Six communes expérimentent un plan de sensibilisation contre les jets de mégots.



## Mai

Mise en ligne de la nouvelle version du portail pour les collectivités.



## Juin/juillet

Lancement par Optae/Carto de la première campagne d'été de l'étude de gisement.



## 15 septembre

Participation d'ALCOME au World Clean Up Day dans le quartier de La Défense à Paris en présence des équipes du World Clean Up Day.



## 17 septembre

Participation des équipes d'ALCOME au World Clean Up Day à Lille et à Rouen pour le ramassage de mégots. (plus de 500 000 mégots collectés à Lille en une opération).



## Septembre

Consultation publique sur l'agrément d'ALCOME.



## Avril

Lancement de l'étude de coûts de nettoyage des mégots abandonnés dans l'espace public.



## Juin

Opération menée avec Swim for Change à Paris au bassin de la Villette avec la traction sur 5 km d'un mégot géant gonflable pour sensibiliser le fumeur au bon geste.



Plusieurs centaines de cendriers de poche distribués à cette occasion.

Lancement de l'étude de fin de vie du mégot avec la constitution d'un comité scientifique présidé par Dominique Viel.



## Juillet

Publication de la décision du Conseil d'Etat suite au recours porté par la Fédération des Fabricants de Cigares : demande de lancement d'une consultation publique sur l'agrément.



## 16 juillet

Participation au festival « Ménage ton canal » dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, plusieurs centaines de cendriers de poches remis aux participants.



## 15 novembre



Bilan mi-étape du projet sites pilotes à Grenoble. Participation des services propreté des 6 collectivités et d'Amorce.



## Semaine du 14 novembre

- Déplacement en Martinique et Guadeloupe
- Participation d'ALCOME au Salon de l'ACCD'OM et rencontres avec des facilitateurs pour accélérer nos actions en Outre-mer.



## 22 au 24 novembre

Stand au Salon des Maires. Organisation d'une conférence. Plus de 250 contacts qualifiés obtenus auprès de communes et intercommunalités.



## Décembre

Opération commune buralistes et maires des arrondissements des 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> de Paris. Plus de 50 000 cendriers de poche ont été remis aux buralistes de ces arrondissements.

## 7 décembre

publication du nouveau cahier des charges.



## 20 octobre

Participation au Congrès de l'ANEM. Rencontre et échanges avec des communes et intercommunalités de montagne.



## Novembre décembre

Lancement de la première campagne de mesure d'hiver pour l'étude de gisement.



# Chiffres clés



**340**  
contractualisations  
avec les collectivités  
en 2022.

dont

**150**  
avec des  
communes  
rurales,



**120**  
communes  
urbaines,



**43**  
communes  
touristiques,



et

**27**  
communes  
urbaines  
denses.



Soit une couverture  
en terme de nombre  
d'habitants de

**13 %**



de la population  
française.

Pour l'année 2022, ALCOME a livré

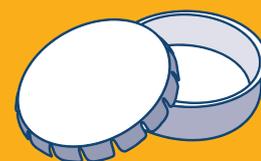


**47**  
cendriers  
de rue



et  
**180**  
éteignoirs

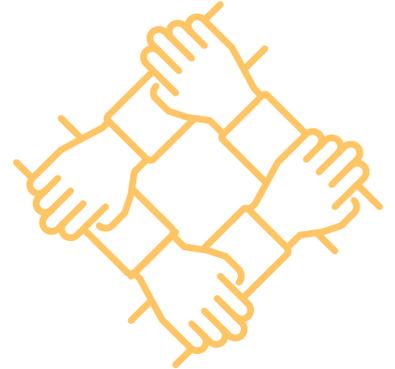
majoritairement dans le cadre  
du programme des villes pilotes  
afin de tester les différents types  
de cendriers de rue les plus efficaces.



Plus de  
**400 000**  
cendriers de poches

ont été distribués en 2022 aux  
communes et associations lors  
de festivals ou lors d'opérations  
conjointes avec les buralistes.

# 3



## EQUIPE, GOUVERNANCE & RELATION PARTIES PRENANTES



# L'équipe ALCOME

En 2021, l'équipe d'ALCOME était composée de :

**Jérôme DUFFIEUX,**  
Président,



**Marie-Noëlle DUVAL,**  
Directrice Générale,



**Arnaud GUYONNE,**  
Responsable des Systèmes  
d'informations



et d'un  
**Directeur  
Administratif  
et Financier**

En 2022, l'équipe d'ALCOME s'élargit avec l'arrivée :

**D'un responsable de la communication, Pierre-Etienne DELFLY** en janvier, qui a permis de déployer des actions de sensibilisation auprès des fumeurs, notamment en développant des partenariats avec des associations environnementales et mener de nombreuses opérations sur le terrain avec les buralistes ;



**D'un responsable opérationnel et technique, Pascal MARCHAL** en mai, qui a permis la mise en œuvre opérationnelle des obligations réglementaires, notamment le lancement et suivi des études et la structuration de la force opérationnelle sur le terrain ;

**D'une attachée de direction, Anne LEROLLE** en avril, qui assure le suivi de tâches administratives et accompagne les membres de l'équipe dans leurs missions.



Pour mener à bien ses activités en tant qu'éco-organisme, l'équipe se renforcera en 2023 avec l'arrivée d'un nouveau responsable administratif et financier, de quatre délégués régionaux, de trois thésards et d'un référent en communication.

# La Gouvernance

## L'actionnariat d'ALCOME

Les actionnaires d'ALCOME adhèrent à l'objectif de l'Etat de régler le problème des mégots mal jetés sur la voie publique. Ils sont engagés collectivement, proactivement et méthodiquement dans la filière sur les produits du tabac, à travers la création et le déploiement prévu de l'éco-organisme.

**Les actionnaires d'ALCOME sont les suivants :**

- BRITISH AMERICAN TOBACCO France
- JT INTERNATIONAL France
- PHILIP MORRIS France
- SOCIETE NATIONALE D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DES TABACS ET ALLUMETTES
- ASSOCIATION DES FOURNISSEURS DE TABAC A FUMER
- FEDERATION DES FABRICANTS DE CIGARES



La gouvernance d'ALCOME est complétée par différentes instances pour assurer l'efficacité et la qualité des opérations de l'éco-organisme, décrites ci-après.

## Les adhérents

En 2022, 29 adhérents se sont mobilisés avec ALCOME autour de la problématique des mégots mal jetés dans l'espace public. Les adhérents transfèrent à ALCOME leurs obligations de responsabilité élargie et versent en contrepartie une contribution financière.

En 2022, deux réunions avec l'ensemble des adhérents ont été organisées, conformément à la demande d'agrément. Ce sont des réunions d'information sur la filière REP, ouvertes à tous les adhérents. Elles permettent d'assurer une bonne transmission des informations entre ALCOME et ses adhérents (évolution des barèmes, études réalisées, recrutement, etc.).

## Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 10 administrateurs, personnes morales ou physiques, non rémunérées et possédant chacun une voix, ainsi que d'un Censeur d'Etat.

### Les administrateurs sont les suivants :

- **Pascal Marbois et Vincent Zappia** - BRITISH AMERICAN TOBACCO France.
- **Marine Sauce et Benoit Bas** - JT INTERNATIONAL France.
- **Emeric Christiansen et Marc Fritsch** - PHILIP MORRIS France.
- **Cyril Lalo et Jean-Philippe Mallard** - SOCIETE NATIONALE D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DES TABACS ET ALLUMETTES.
- **Jérôme Duffieux** - ASSOCIATION DES FOURNISSEURS DE TABAC A FUMER et FEDERATION DES FABRICANTS DE CIGARES.
- **Philippe Coy** - CONFEDERATION DES BURALISTES.

Le Conseil d'Administration définit les grandes orientations stratégiques d'ALCOME et veille à leur mise en œuvre.

L'éco-organisme est placé sous la tutelle des Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et Ministère des Solidarités et de la Santé. L'ancien Censeur d'Etat d'ALCOME, Madame Caroline Montalcino (Ministère de l'Economie et des Finances) a été remplacé en décembre 2022 par M. André Leprince Granger (Ministère de l'Economie et des Finances).

## Les Comités

Des comités sont organisés régulièrement pour assurer le bon fonctionnement de l'éco-organisme :

### LE COMITÉ STRATÉGIE

pour réfléchir et construire la stratégie d'ALCOME en collaboration avec les metteurs en marché. Il permet notamment de discuter des obligations réglementaires, des sujets liés à la sensibilisation au bon geste et au recrutement.

### LE COMITÉ AUDIT ET COMPTES

permet de valider les éléments budgétaires et comptables en lien avec le Censeur d'Etat, en amont des Conseils d'Administration.

### LE CENSEUR D'ÉTAT

est invité à l'ensemble des réunions des comités, participe aux Conseils d'Administration et à l'Assemblée Générale d'ALCOME. Il a accès à toutes les informations financières.

### LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

d'ALCOME est le cabinet d'audit indépendant MAZARS.

### UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

a lieu au moins une fois par an pour la clôture des comptes.

# Relation avec les Parties Prenantes

Conformément à ses obligations, ALCOME a mis en place un comité des parties prenantes dès les premières semaines qui ont suivi l'obtention son agrément. Il est composé de 4 collèges de 3 membres désignés pour une durée de 3 ans :

COLLÈGE DES PRODUCTEURS	COLLÈGE DES OPÉRATEURS	COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS	COLLÈGE DES ASSOCIATIONS
Republic Technologies International (RTI)	Confédération des Métiers de l'Environnement (CME composé de FNADE, FEDEREC, SNEFID)	Association des Maires de France (AMF)	Surfrider
Dean et Simmons France	Fédération des entreprises d'insertion	Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU)	Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)
Scandinavian Tobacco	Association des opérateurs de gestion des mégots dite 'ASSOGEM'	Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT)	France Nature Environnement (FNE)

La confédération des buralistes siège également au comité des parties prenantes au titre de personne qualifiée.

Le comité a un rôle consultatif et doit obligatoirement émettre des avis sur les sujets répertoriés dans le décret de novembre 2020 portant réforme de la responsabilité élargies des producteurs.

**En 2022, le comité s'est réuni à 4 reprises** en février, mai, septembre et décembre. Les membres du comité ont été invités à se prononcer sur les sujets suivants :

- Barème de contribution amont 2022
- Méthodologie proposée pour l'étude du gisement
- Campagne de communication nationale
- Budget et barème 2023

Tous les sujets ont remporté un avis favorable du comité à l'exception du barème et du budget 2023 qui ont fait l'objet de modifications pour mieux répondre aux objectifs du nouveau cahier des charges d'agrément avant d'être présenté à nouveau lors du comité du 28 février 2023 et d'obtenir un avis favorable.

Au-delà de ce rôle règlementaire du comité, ALCOME souhaite qu'il s'agisse aussi d'un lieu de dialogue et de concertation sur l'ensemble de ses activités.

---

**Ainsi, de nombreux autres sujets sont abordés au sein du comité pour informer et/ou échanger comme par exemple en 2022 :**

- Points réguliers d'avancement du déploiement de la filière REP
- Points sur les actions de communication et les partenariats avec les acteurs
- Améliorations apportées au portail collectivités locales
- Suivi de la mise en place et de l'avancement du programme des sites pilotes
- Echanges sur le cahier des charges de l'étude sur la fin de vie des mégots
- Points d'avancement des différentes études en cours (gisement, coûts...)
- Echanges sur les enjeux de la consultation publique sur le cahier des charges
- Information préalable sur les grandes lignes de la proposition de demande complémentaire d'agrément à déposer en 2023.

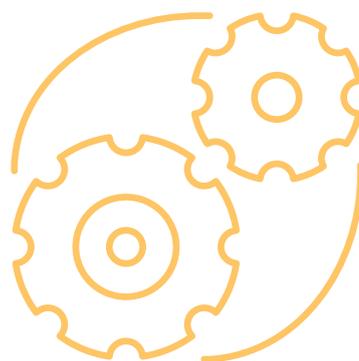


**Le comité des parties prenantes poursuivra ses travaux au rythme d'une réunion par trimestre en 2023.**

# 4

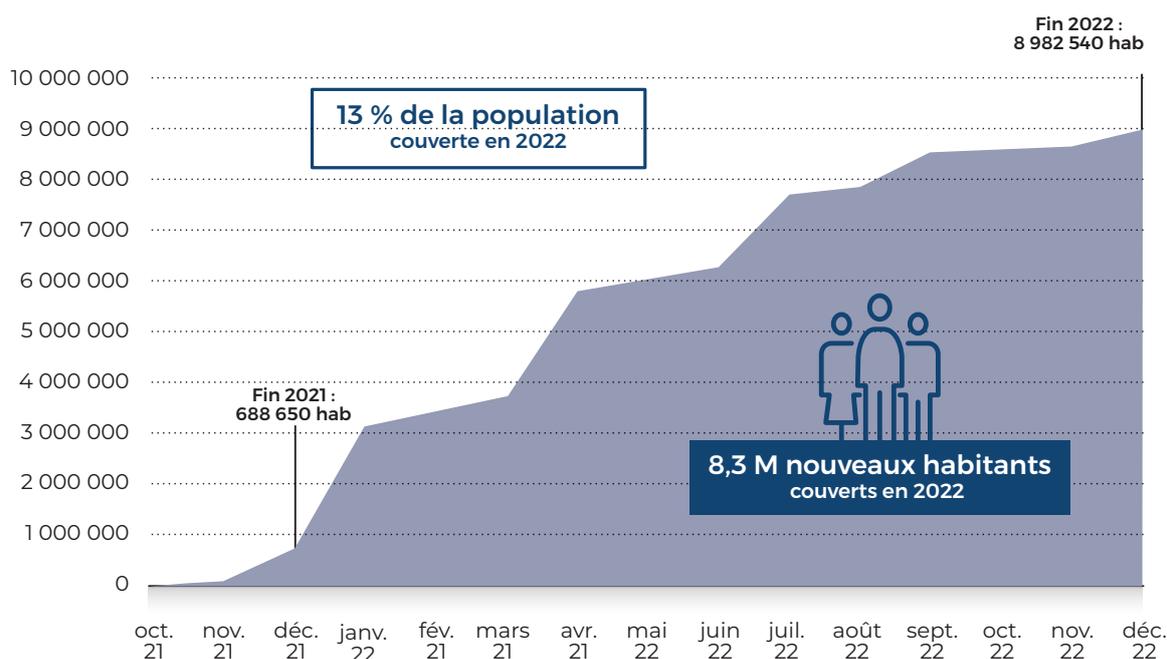


## ACTIONS EN 2022



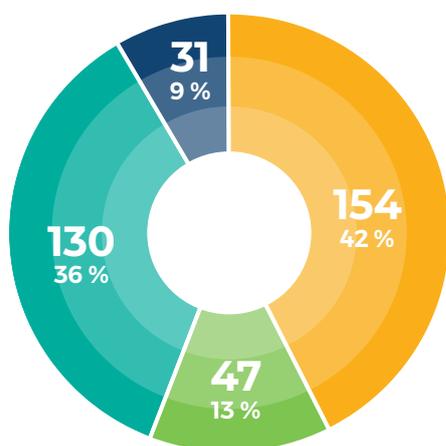
## Résultats : Contractualisations à date

Grâce aux actions menées auprès des collectivités et à la mise en place d'outils informatiques, ALCOME atteint en décembre 2022 une **couverture de 13 % de la population française**.

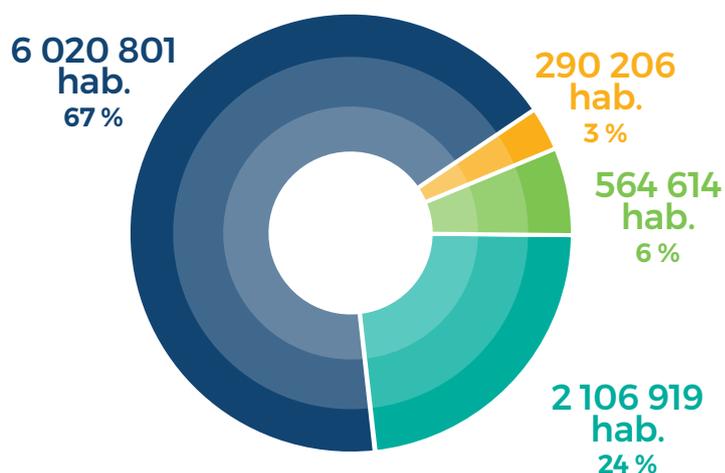


Présents sur toutes les typologies de communes, ALCOME progresse sur chacune d'entre elle avec une répartition des contrats comme indiqués dans le graphique ci-dessous :

RÉPARTITION DES COMMUNES SOUS CONTRAT PAR TYPOLOGIE



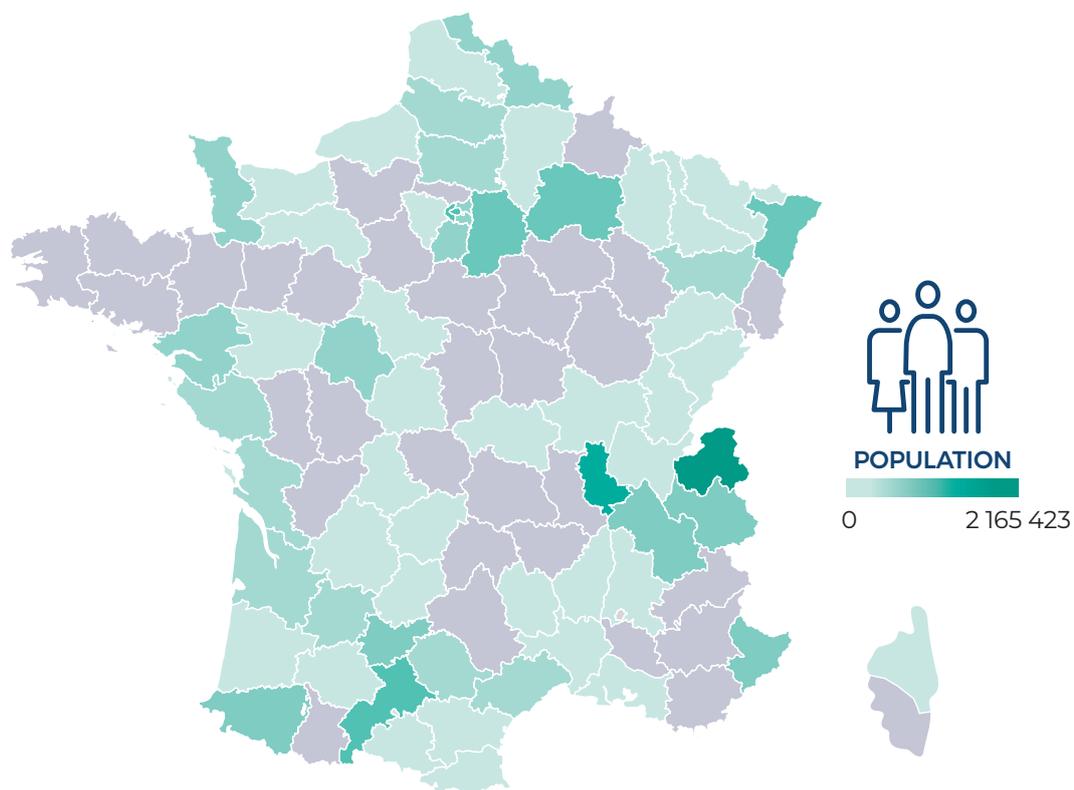
RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR TYPOLOGIE



■ Rurale ■ Touristique ■ Urbain ■ Urbain dense

## Progressivement ALCOME pénètre tout le territoire français :

### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Saint-Pierre et Miquelon



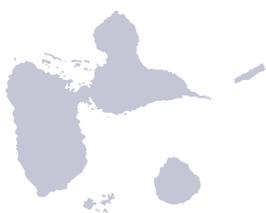
Martinique



Réunion



Guadeloupe



Mayotte



Saint-Martin (côté français)



Guyane

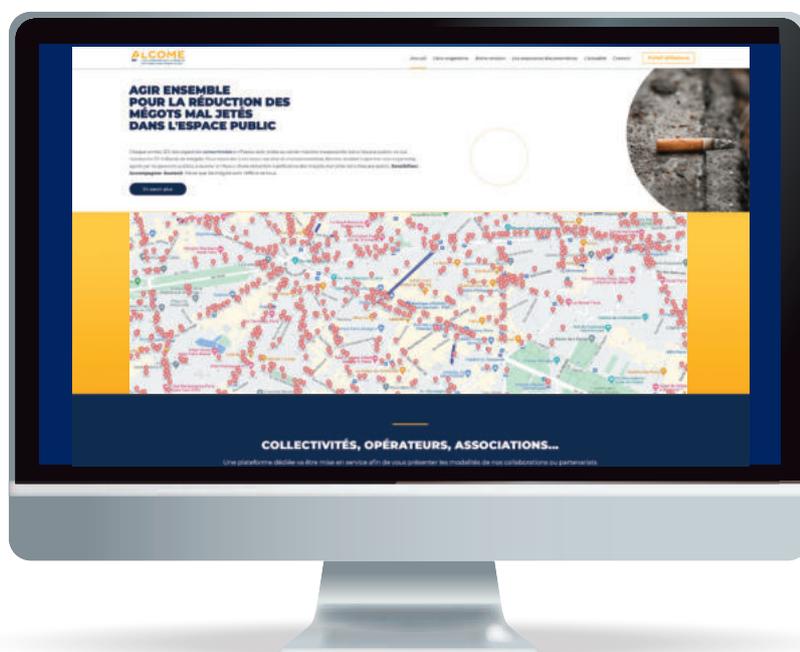


## Moyens mis en œuvre pour accélérer la contractualisation :

### Portail & processus optimisé

ALCOME mise sur le **développement d'outils informatiques performants** pour accélérer et faciliter la contractualisation des collectivités. Le **processus de contractualisation pour les communes et groupements de communes est entièrement dématérialisé** depuis la nouvelle version du portail mise en ligne en mai 2022.

Un SIG (système d'information géographique) a vu le jour permettant une saisie facilitée et une exactitude des données (dispositifs de collecte et hotspots).



En plus de la contractualisation, le processus et le traitement des bilans annuels sont disponibles directement sur le portail.

La gestion du paiement des soutiens financiers est traitée directement sur le portail utilisateur. ALCOME et les collectivités peuvent piloter en ligne toute la chaîne administrative du décompte liquidatif au titre de recette et à la mise en paiement.

Afin de prendre en compte le fonctionnement interne des groupements de commune et des communes, une gestion multicomptes a été mise en place. Cette fonctionnalité permet à chaque structure de déclarer plusieurs utilisateurs optimisant ainsi la saisie des données par domaine (annexe, bilan et financier).

Dans un souci d'amélioration continue, ALCOME s'efforcera à développer les outils mis à disposition des collectivités de manière régulière et progressive.

## Accompagnement des collectivités par ALCOME :

En 2022, ALCOME a mis en place une politique d'accompagnement des collectivités la plus efficiente possible afin, non seulement d'accompagner les collectivités contactant ALCOME pour s'inscrire dans une démarche de réduction des mégots jetés au sol mais aussi d'aller à la rencontre de celles ne connaissant pas encore l'éco-organisme.

Pour cela, plusieurs actions et outils ont été développés :



Toutes ces actions seront pérennisées et renforcées en 2023.

## Relations Autres Personnes Publiques

ALCOME a engagé des discussions avec plusieurs entités relevant de la catégorie des autres personnes publiques.

Des échanges se sont par exemple déroulés avec plusieurs hôpitaux (APHP, Carcassonne, ...) ainsi que la Direction Interdépartementale des routes de l'Ouest ou encore Paris La Défense.

Les discussions restent en cours pour aboutir à des contractualisations.

# Communication et sensibilisation

## Communication

Cette année, plusieurs actions de communication ont été réalisées auprès des collectivités et différentes institutions.

ALCOME a mené des actions de communication et de sensibilisation des fumeurs au bon geste auprès des collectivités en établissant par exemple des partenariats avec l'**ANEM**, l'**ANETT** et l'**ACCD'OM**, ainsi qu'en participant à des événements tels que le Salon des Maires.

D'autres actions de communication ont également été lancées auprès d'institutions, en renforçant les outils de communication tels que le site internet et la page LinkedIn, afin de toucher les élus, les associations, les pouvoirs publics et les entreprises. Par ailleurs, les relations presse ont été développées tout au long de l'année.



Congrès ANEM © ALCOME



World Clean Up Day © ALCOME

ALCOME a mis en place différentes actions de sensibilisation auprès du grand public, avec des partenariats établis avec des organisations telles que **Mountain Riders** (clean walks en milieu montagnard et sensibilisation dans les stations), **World Clean Up Day** (participation à la journée mondiale de ramassage des déchets) et **Swim for Change** (anciennement Omégot).



World Clean Up Day © ALCOME

Des actions de terrain ont également été organisées, notamment avec l'association **Swim For Change** (traction d'un mégot géant gonflable à Paris pour éveiller les consciences sur le problème des mégots mal jetés) ainsi que des journées de sensibilisation.



Participation d'ALCOME à des opérations de type clean-up © ALCOME

Par ailleurs, différentes actions ont été menées avec **Gestes Propres**, dont un film montrant le trajet d'un mégot depuis le trottoir jusqu'à la mer, des actions dans les ports et une expérimentation dans les transports, ainsi que la **Mission 0 Déchet Abandonné**, expérimentations sur le terrain dans des villes partenaires proposant une approche complète autour de la thématique des déchets abandonnés en collaboration avec **CITEO**, **Eco-maison** et **Gestes Propres**.



Festival : distribution de cendriers de poche © ALCOME

Enfin une campagne nationale de sensibilisation a été initiée en 2022 et des premiers slogans présentés au Comité des parties prenantes en décembre 2022.

Elle est actuellement en cours de modification pour répondre aux exigences des consignes communiquées par les ministères de l'environnement et de la santé en mars 2023. Les moyens mis en œuvre comprennent un travail avec les équipes spécialisées sur le changement du comportement de l'agence BABEL, une déclinaison sur les réseaux sociaux tels que Instagram et TikTok (qui continuera après la fin de la campagne), ainsi que des kits de communication pour les collectivités.

# Les buralistes se mobilisent

## Actions menées grâce et avec les buralistes

En 2022, ALCOME a travaillé activement et en étroite collaboration avec les buralistes dans 5 villes pilotes pour mener des opérations visant à renforcer notre présence sur le terrain et à améliorer notre impact. Quelques chiffres clefs des opérations menées en 2022 :

### ROUEN

**20 000**  
cendriers  
de poche  
distribués

via le réseau  
des buralistes  
de la ville

### CHÂLONS-EN- CHAMPAGNE

**16 000**  
cendriers  
de poche  
distribués

via le réseau  
des buralistes  
de la ville

### LA FERTÉ- SOUS-JOUARRE

**2 500**  
cendriers  
de poche  
distribués

via le réseau  
des buralistes  
de la ville

### LALINDE

**1 000**  
cendriers  
de poche  
distribués

via le réseau  
des buralistes  
de la ville

### MEGÈVE

**8 000**  
cendriers  
de poche  
distribués

via le réseau  
des buralistes  
de la ville



Opération cendrier - Paris © ALCOME

En complément des opérations menées dans les villes pilotes, ALCOME a également travaillé avec les buralistes pour mener des actions spécifiques dans d'autres zones.

### Nos autres opérations menées :

### PARIS

(10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>  
arrondissement)

**51 000**  
cendriers  
de poche  
distribués

via le réseau  
des buralistes  
de la ville de ces  
arrondissements

### STRASBOURG

(Marché de Noël)

**40 000**  
cendriers  
de poche  
distribués

via le réseau  
des buralistes de  
la ville à proximité  
du marché de Noël

### Engagement d'utilité locale

Les buralistes ont entamé une transformation en profondeur de leur profession les amenant à étoffer leur offre commerciale et à relayer des fonctions de service public. Plus que jamais, ils mettent au service des territoires leurs missions d'utilité locale.

Résolument, ils se sont inscrits ces dernières années dans une démarche RSE les amenant à conjuguer leurs efforts avec les collectivités locales. Par exemple, ils ont toujours eu à cœur de dispenser à leurs clients fumeurs les conseils appropriés concernant les mégots en insistant sur l'impératif de les jeter là où il le faut. Sans stigmatiser et dans un climat de confiance. Des initiatives de distribution de cendriers de poche sont venues conforter cet engagement.

Naturellement, les buralistes ont accompagné ALCOME, en 2022, dans les opérations déployées sur les 5 villes-pilotes et plusieurs autres. En collaboration avec les collectivités et l'éco-organisme, ils se sont impliqués dans la mise en place et l'analyse de certaines opérations que cela soit dans de grandes métropoles ou des petites villes de zones rurales, dans certains arrondissements de Paris ou dans une station de montagne. Plus de 100 000 cendriers de poche ont ainsi été distribués.

Il ressort de ces expérimentations un grand enseignement : le réseau des buralistes sait porter la bonne parole amenant au bon geste.

**Philippe Coy,**  
Président de la Confédération des Buralistes



# Programme sites pilotes

**Préparé dès la fin 2021, le programme des sites pilotes a débuté progressivement à partir du premier trimestre 2022.**

Les 6 communes volontaires (Grenoble, Rouen, Megève, La Ferté-sous-Jouarre, Lalinde et Châlons-en-Champagne) ont toutes concrétisé leurs intentions en mettant en place avec les équipes d'ALCOME des plans d'actions permettant de couvrir tous les champs prospectifs nécessaires à un retour d'expériences rapide et efficace.

Chaque commune a défini un plan d'actions global de communication et est intervenu plus localement sur 3 à 5 hotspots pour tester les meilleures façons de les résorber.

De nombreux types de dispositifs ont été testés avec des cendriers sur pied ou muraux, des cendriers de vote, des cendriers grand volume, des cendriers à sables, des corbeilles propreté munies d'un éteignoir, l'ajout d'un éteignoir sur des corbeilles existantes... et aussi des secteurs témoins sans aucun dispositif technique de façon à disposer d'une base de comparaison.

**Les tests ont couvert différents types d'espaces publics :** des espaces verts, des places, des rues piétonnes, des sites à proximité d'établissements scolaires, de bars/restaurants ou encore de services publics.

Le travail spécifique sur les hotspots a aussi permis de mesurer les effets de différents types de communication : médiation, affichage, Nudges avec des angles variés (communication sensi-

lisante, culpabilisante ou encore valorisante). Des enquêtes de perception des messages ont également été réalisées par un institut de sondage pour objectiver les conclusions des tests.



5 novembre 2022 : Réunion des sites pilotes à Grenoble

A l'invitation de la ville, les communes pilotes se sont réunies à Grenoble pour partager leurs expériences. Cette journée animée par ALCOME a permis de préfigurer les grandes lignes des recommandations issues des premiers retours d'expériences sur 2 sujets majeurs :

1

**Quelles questions doivent se poser les collectivités avant de choisir leur dispositif de collecte des mégots ?**

Une visite terrain a aussi permis de visualiser en situation réelle des tests de mise en évidence des dispositifs mis en place par la ville.



2

**Quelles sont les conditions à réunir pour réussir la communication de proximité et résorber un hotspot ?**



Les conclusions du programme sites pilotes sont en cours de rédaction. Une première mise en ligne au premier semestre 2023 est prévue pour les livrables concernant la contractualisation et le remplissage des annexes au contrat.

La boîte à outils d'ALCOME basée sur ces expériences sera accessible à toutes les collectivités en juillet 2023.

### Elle comprendra notamment :

- Des fiches techniques pour accompagner le remplissage des annexes du contrat ;
- Des documents d'aide à la mise en place d'un projet de prévention de l'abandon des mégots dans les espaces publics ;
- Des fiches techniques pour choisir et optimiser son dispositif technique et sa campagne de communication ;
- Des fiches de retour d'expériences et de recommandations par type d'espace public ;
- Un bilan complet de toutes les actions mises en place par les sites pilotes avec succès ou non.

#### EXEMPLE DE COMMUNICATION SOUS UN ANGLE « VALORISANT » À GRENOBLE



#### EXEMPLE DE COMMUNICATION SOUS UN ANGLE « SENSIBILISANT » À ROUEN



Rouen © ALCOME

” Ancrer les bons gestes civiques en terme de propreté est un vrai défi !  
S’agissant des mégots, il y a eu une prise de conscience collective, cependant elle ne se traduit pas encore en acte.  
Le jet de mégot au sol est toujours d’actualité. En partenariat avec ALCOME, nous avons bâti un plan d’actions sur une année. L’objectif était d’expérimenter des solutions sur 5 sites aux problématiques différentes. Les résultats obtenus sont très encourageants et la médiation de terrain nous est apparue particulièrement efficace. Au-delà des agents du service, qui ont bien sûr un rôle capital, l’enjeu est aussi de mobiliser l’ensemble des acteurs de proximité pour une responsabilité partagée sur la gestion des mégots. »

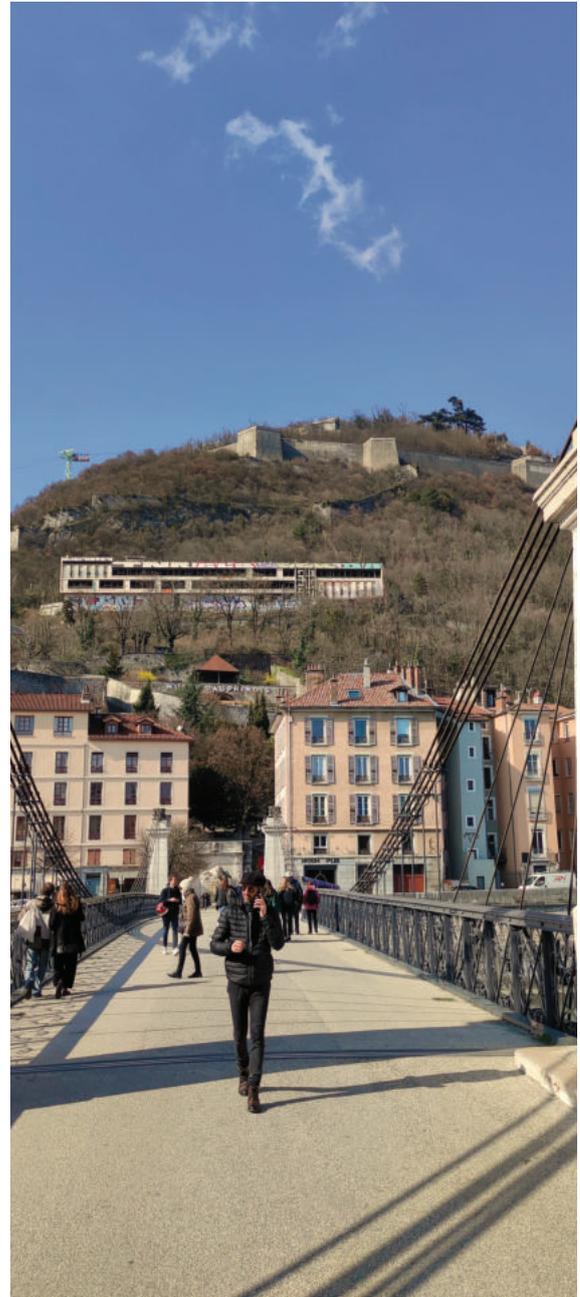
**Ludovic BOUFFET, Commune de Rouen**  
Directeur Adjoint Propreté Urbaine,  
Direction des espaces publics et naturels



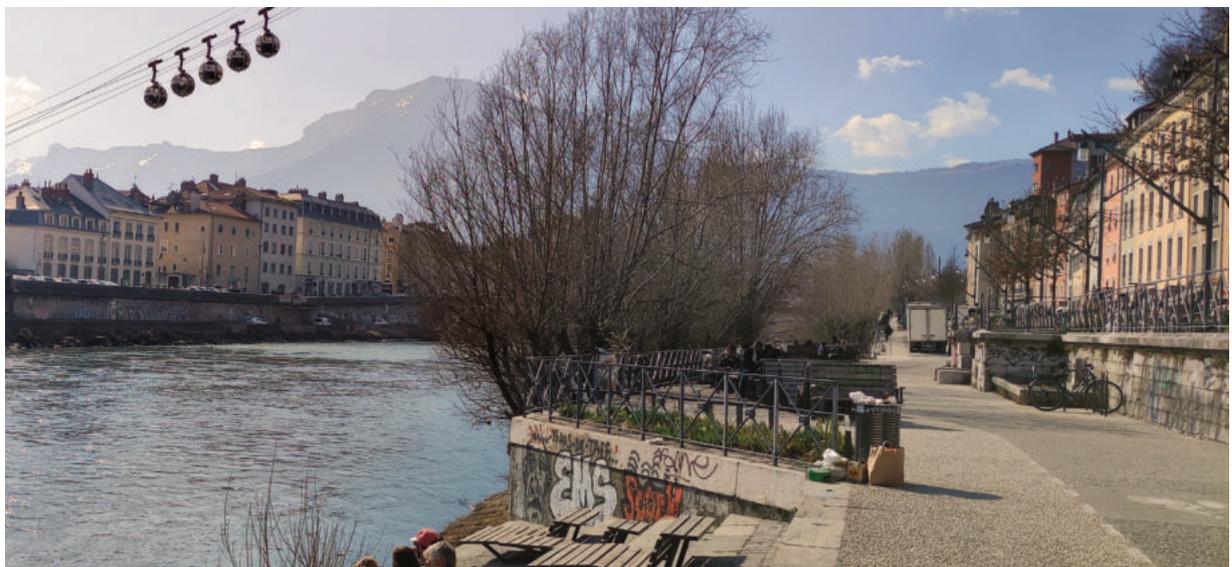
Grenoble © ALCOME

” Grenoble, Capitale verte européenne 2022 se devait d’aller de l’avant sur la problématique des mégots mal-jetés ! les hotspots identifiés nous ont amené à mesurer plus de 100 mégots au sol pour des sites de l’ordre de 100 m<sup>2</sup>. En agissant sur les différents leviers possibles : médiation, communication de proximité, rajout de cendriers, nudges au sol ... nous avons obtenu des résultats sur certains sites..., mais d’autres sites, comme la gare, d’autres approches sont nécessaires. Pas si simple les mégots mal-jetés ; le partenariat avec ALCOME va nous aider dans cette tâche de long terme. »

**Gaëlle DUCHEMIN, Commune de Grenoble**  
Propreté Urbaine,  
Responsable propreté participative



Grenoble © ALCOME



Grenoble © ALCOME



Lalinde © ALCOME

” Lalinde est une commune rurale de 2 700 habitants, située au bord de la Dordogne, et nous connaissons également des problèmes de mégots mal-jetés ! Le partenariat avec ALCOME, nous a permis de sensibiliser nos habitants et visiteurs sur la nécessité de ne pas jeter les mégots au sol. Plusieurs modalités de communication ont ainsi été testées et des cendriers ont été rajoutés. L'office de tourisme ainsi que les commerçants, restaurateurs, bars-tabacs ... ont été mis à contribution. Une belle mobilisation autour d'un tout petit objet mais un vrai sujet environnemental ! »

**Peggy MOREAU-HERAUD, Commune de Lalinde**  
Adjointe à la mairie de Lalinde,  
en charge de l'environnement, du patrimoine,  
des commerces et de l'artisanat



Lalinde © ALCOME

## Etude du gisement des mégots abandonnés dans les espaces publics

Conformément à son cahier des charges d'agrément, ALCOME a engagé début 2022 la réalisation d'une étude du gisement des mégots abandonnés dans les espaces publics.

Cette étude confiée au groupement Optae/Carto à l'issue d'une consultation, a pour objectif de fournir une image statistiquement fiable du nombre de mégots abandonnés notamment dans le but d'évaluer l'atteinte des objectifs assignés à l'éco-organisme (-20 % de présence de mégots au sol en 2023 par rapport à 2022, -35 % en 2025, -40 % en 2026).

L'étude est encadrée par un comité de pilotage mis en place par ALCOME, composé de l'ADEME et de l'AMF.

Après un avis favorable du comité des parties prenantes, la méthodologie retenue pour cette étude a été présentée au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire qui l'a validée en soulignant que le gisement de mégots abandonnés dans les milieux naturels devait aussi être pris en compte.

ALCOME a alors proposé de lancer des travaux complémentaires sur ce sujet car la méthode d'évaluation du gisement en milieux naturels ne peut être identique à celle réalisée dans les milieux « urbanisés ». Une démarche spécifique aux milieux naturels est donc en cours de réflexion avec Citéo dans le cadre d'un projet d'observatoire dédié aux milieux naturels.

Concernant l'étude de gisement en milieux urbanisés, la méthodologie initialement basée sur des comptages automatiques par un dispositif d'intelligence artificielle a été ajustée au printemps 2022 suite à des essais non fiables. Le comité de pilotage a préféré opter pour des comptages « en visuel » du nombre de mégots au sol avec un échantillon de 52 communes représentatives (en métropole et dans les DROM-COM) ; communes tirées au sort par milieu en présence des membres du comité. La distance parcourue par les équipes de mesure est de 500 km pour la métropole et 75 km pour les DROM-COM.

Pour tenir compte de la saisonnalité, une campagne d'été a été réalisée entre juin et août

2022 et une campagne d'hiver a eu lieu entre décembre et janvier 2023 sur les mêmes communes et les mêmes parcours.

Conformément au cahier des charges d'agrément, l'extrapolation des mesures au plan national assurée par Carto et Optae permettra de disposer de données de gisement déclinables par milieu et par type d'espaces publics.

Les indicateurs retenus permettront d'améliorer la connaissance et la perception du gisement par l'ensemble des parties prenantes.

La répétition des travaux tous les 2 ans permettra quant à elle d'évaluer l'atteinte des objectifs de la REP assignés par les pouvoirs publics.

## L'évaluation des coûts des opérations de nettoyage de mégots abandonnés

Conformément à l'article R. 541-116, ALCOME contribue aux coûts des opérations de nettoyage des mégots abandonnés assurés par les collectivités territoriales et leurs groupements en versant un soutien financier selon un barème prédéfini dans le cahier des charges. Ce dernier prévoit également une clause de revoyure, permettant à ALCOME de mener une étude d'évaluation des coûts des opérations de nettoyage de mégots abandonnés, et selon ces résultats de proposer au Ministre chargé de l'environnement des modifications du barème des soutiens financiers.

A ce titre, ALCOME a engagé en 2022 la réalisation d'une étude par le cabinet In Extensio Innovation Croissance en partenariat avec Optae. Cette étude a pour but d'évaluer l'organisation des services de nettoyage des différentes collectivités en France pour définir des coûts des opérations de nettoyage de mégots abandonnés au plus près des réalités opérationnelles dans un bon rapport coût-efficacité par typologie de milieu.

### **1 • Revue bibliographique :**

synthèse de la bibliographie disponible sur l'évaluation du bon rapport coût-efficacité ;

### **2 • Etude terrain :**

via des enquêtes et entretiens auprès des communes et acteurs ayant un lien avec les sujets de la propreté urbaine en France, recueillir des données et informations clés sur l'organisation et les coûts des opérations de nettoyage, ainsi que les modalités d'affectation pour les mégots, qui nourriront le modèle d'évaluation de la phase 3 ;

### **3 • Evaluation des coûts des opérations de nettoyage des mégots abandonnés :**

via une modélisation se basant sur les données collectées en étape 2, évaluer les coûts des opérations de nettoyage des mégots abandonnés dans un bon rapport coût efficacité ;

### **4 • Méthodologie de prise en compte de l'impact sur les coûts de nettoyage de l'évolution du gisement de mégots :**

intégrer dans l'évaluation des coûts de nettoyage l'impact de l'évolution du gisement de mégots abandonnés dans les prochaines années.

A la fin 2022, la phase 3 de modélisation des coûts de nettoyage était en cours de réalisation du fait d'un prolongement des études terrains. Les résultats de l'étude seront disponibles courant 2023.

## **Etude de soutenabilité**

### **OBJECTIFS**

L'étude soutenabilité porte sur l'analyse économique de la soutenabilité de la mise en place de la REP sur les mégots en France. Cette étude a été réalisée suite à la demande du censeur d'Etat lors du conseil d'administration d'octobre 2021. L'objectif était de réaliser une analyse indépendante rigoureuse des impacts prévisionnels du barème pour les différents types d'adhérents.

### **MÉTHODOLOGIE**

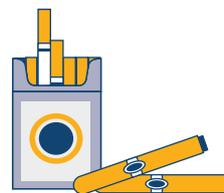
Cette étude a débuté par une série d'entretiens avec un représentant de chaque type d'adhérent composant la filière en France à savoir les : producteurs de produits du tabac, fabricants de filtres vendus séparément et pipiers. Cette étape a permis de s'assurer d'une compréhension commune des types de chocs par type d'acteur, de la collecte des données nécessaires au dimensionnement économique de chacune des filières et des hypothèses nécessaires aux simulations des impacts la filière REP.

Ensuite, les travaux ont consisté à mener une analyse quantitative permettant de simuler l'impact de l'éco-participation sur les ventes de produits du tabac en France, ainsi que sur l'ensemble des acteurs / types d'acteurs de la filière en France, selon les différentes sous-catégories de produits considérées et modalités de barème retenues. Pour cela, l'impact de la REP mégots a été étudié en termes de chiffre d'affaires et/ou de marge brute sur chaque typologie principale de produits (cigarettes industrielles et filtres vendus séparément) et donc sur l'ensemble des acteurs de la filière.

### **RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS DES TRAVAUX**

Les travaux confirment l'existence d'un impact significatif de la mise en place de l'éco-participation sur la filière en France, pouvant remettre en cause la viabilité de certaines entreprises à court ou à long terme et cela selon toutes les modalités de barèmes testées (volume ou mixte, c'est-à-dire prenant en compte le volume et le poids de plastique contenu dans les filtres). Les conclusions relatives à l'appréciation de la soutenabilité de l'éco-participation sont présentées ci-après.

---

**Pour les acteurs de catégorie 1,  
à savoir les fabricants de cigarettes et cigarillos industriels.**

A court terme, la REP impacte faiblement les producteurs de la catégorie 1 (entre 3 % et 6 % de leurs marges). En revanche, à long terme, avec une assiette à 100 M€, la REP pourrait représenter de 36 % à 42 % de leurs marges (hors répercussion), ce qui les conduira très vraisemblablement à la répercuter aux consommateurs via des hausses de prix qui pourraient s'élever à près de 4 % à long terme. A noter que ces hausses de prix finaux seraient bien plus importantes que les augmentations des prix de grossistes issues de la répercussion en raison des mécanismes multiplicateurs liés à la fiscalité du tabac. Cette hausse du prix des cigarettes pourrait alors contribuer au développement du commerce parallèle et, par conséquent, diminuer les volumes de vente et représenter une perte pour les acteurs de 4 à 5 % de la marge actuelle.

Par ailleurs, les petits acteurs de catégorie 1 pourraient être fragilisés car ils ont un niveau de marge initial plus limité et se doivent de conserver un écart de prix significatif par rapport aux marques les plus connues, dans un contexte de marché où la publicité est interdite. En effet, à long terme, la mise en place de l'éco-participation, après répercussion sur les consommateurs, se traduirait par des marges opérationnelles en retrait de 7 à 9 % pour les producteurs situés sur une frange concurrentielle dite basse (prix de vente du paquet de 20 cigarettes est inférieur ou égal à 9,70 €) et en recul de 5 à 6 % pour ceux situés sur une frange moyenne (prix de vente d'un paquet de 20 cigarettes se situe autour de 10,00 €).

---

**Pour les acteurs de catégorie 2,  
à savoir les fabricants de filtres et tubes vendus séparément.**

Le montant de la REP collectée à l'heure actuelle (20 M€) sur les producteurs d'accessoires représentant 175 % à 200 % de la marge de production n'est pas soutenable en l'absence de répercussion. Pour maintenir un niveau de marge suffisant (en €), ces producteurs sont amenés à passer tout ou une partie du montant de la REP dans la chaîne de valeur. Dans le cas d'une répercussion totale (se traduisant par le maintien de la marge unitaire), cette transmission se traduit à court terme par une augmentation des prix payés par les consommateurs de 2 % à 5 %. Cette hausse pourrait aller de 22 % à 30 % d'ici 3 ans (assiette à 100 M€) et pourrait menacer la pérennité de l'activité commerciale des acteurs de catégorie 2.

Les consommateurs d'accessoires de tabac étant plus sensibles au prix que les consommateurs de cigarettes industrielles, les hausses de prix pourraient se traduire par des effets de report importants vers le marché transfrontalier de la part des consommateurs finaux, mais aussi à de potentiels approvisionnements étrangers par les distributeurs, dans le cas où ces approvisionnements seraient insuffisamment contrôlés. La REP pourrait ainsi conduire, malgré la répercussion, à une situation non-soutenable pour certains acteurs, au travers d'une baisse de volumes importante. Les travaux estiment la baisse de volume potentielle à près de 20 % en cas de répercussion totale à long terme, qui donnerait lieu à une baisse du niveau de marge total de 70 % à 75 % pour un acteur moyen de catégorie 2. Les intermédiaires (grossistes ou buralistes) seront, à marge constante, aussi touchés par la baisse des volumes associées à l'augmentation des prix en répercussion au montant de la REP.

**CONCLUSION RELATIVE À LA SOUTENABILITÉ**

La structure de marché et le barème amont calculé en volume et/ou en poids se traduisent par une surexposition relative à la REP des producteurs de filtres et de tubes. Les producteurs de catégorie 1 étant intégrés, tandis que les producteurs d'accessoires ne le sont pas (à l'exception de SEITA), les mêmes impacts absolus se traduisent par des impacts relatifs sur les prix de vente très différents, conduisant de facto à des réactions de marché potentiellement beaucoup plus fortes sur les accessoires. La problématique de soutenabilité se pose donc de manière exacerbée pour l'une des deux catégories d'acteurs, pour des raisons préexistantes de structure de marché et de niveau de rentabilité, indépendamment des choix de modalités d'allocation des coûts.

# 5



## DONNÉES FINANCIÈRES



# Données de marché

## 29 adhérents mobilisés en 2022

---

**En 2022, ALCOME dénombre 29 adhérents :**

---

- ALTADIS OCEAN INDIEN
- AMAZON
- ARNOLD ANDRE GMBH
- BRITISH AMERICAN TOBACCO
- BURGER SHONE TRADING AG/DANNEMANN
- DEAN & SIMMONS
- DESS AND CO.
- EBAY
- GIZEH RAUCHERBEDARF (mandataire POESCHL TOBACCO)
- J.CORTES Cigars
- JAPAN TOBACCO INTERNATIONAL
- KARELIA TOBACCO COMPAGNY INC.
- KT INTERNATIONAL (King)
- LOGISTA
- PHILIP MORRIS France
- PHILIP MORRIS REUNION
- PLAMUNDO
- POLYFLAME EUROPE
- PROJECT WEB
- REPUBLIC TECHNOLOGIES INTERNATIONAL
- ROYAL DISTRIBUTION
- SARL SPI D CLIC
- SCANDINAVIAN TOBACCO GROUP
- SEITA (Société d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes)
- SOCOPI
- SUPER GROUP
- TRADITAB
- VILLIGER
- VON EICKEN

Les volumes déclarés par catégorie de produits pour 2022 sont les suivants :

VOLUMES DÉCLARÉS PAR CATÉGORIE DE PRODUITS	QUANTITÉS MISES SUR LE MARCHÉ 2022 (données au 25/04/2023)
<b>CATÉGORIE 1 : Produits du tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique</b>	<b>27 537 605 298</b>
Cigarettes manufacturées avec filtre en plastique	26 998 118 608
Cigarillos avec filtre en plastique	310 529 370
Sticks de tabac à chauffer avec filtre plastique	228 957 320
<b>CATÉGORIE 2 : Produits destinés à être utilisés avec des produits du tabac</b>	<b>5 002 111 387</b>
Filtres vendus séparément (tabac à rouler)	2 486 685 499
Tubes vendus séparément équipés de filtres (tabac à tuber)	2 515 425 888
<b>TOTAL</b>	<b>32 539 716 685</b>

Montant des éco-contributions perçues en 2022 par ALCOME

Le montant total des cotisations appelées en 2022 est de **19 730 602 €**

## Compte de résultat 2022

poursuite des activités & obligations de notre éco-organisme

### L'ATERRISSAGE DU BUDGET 2022 - VISION GLOBALE

POSTES BUDGÉTAIRES	ATERRISSAGE 2022 Du 01/01/22 au 31/12/2022
CAHT 31/12/2022 - Eco contributions	20 338 430 €
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>1 904 273 €</b>
Ressources Humaines & Frais associés	947 027 €
Prestations externalisées	905 726 €
Ressources Techniques	51 519 €
<b>Activités de l'éco-organisme</b>	<b>10 192 650 €</b>
Sensibilisation et prévention des mégots	684 393 €
Mise à disposition de dispositifs de collecte collectifs	1 355 €
Nettoyement & collecte des mégots	8 446 470 €
Recherche & Développement	258 472 €
Etudes	692 255 €
Gestion des registres ADEME & Audit / Qualité / RSE	109 705 €
<b>Dispositif financier de garantie</b>	<b>11 083 €</b>
FISCAL	1 075 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 109 081 €</b>
<b>Résultat au 31/12/2022</b>	<b>0 €</b>

## La répartition des frais de 2022 est caractérisée par le fait qu'il s'agit d'une première année de montée en charge

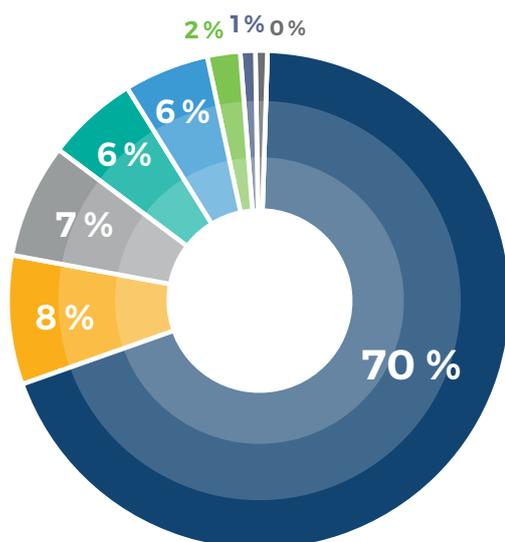
**15,8 %**  
des  
frais

sont liés au fonctionnement de l'éco-organisme. Ils correspondent à la poursuite des recrutements au cours de l'année et de l'accompagnement significatif sur le second semestre pour pallier la surcharge de travail liée aux conséquences du recours et à la rédaction du complément de demande d'agrément.

**84,2 %**  
des  
frais

sont imputés à l'activité de l'éco-organisme.

## Les frais de fonctionnement et les frais liés aux activités de l'éco-organismes sont répartis de la manière suivante :



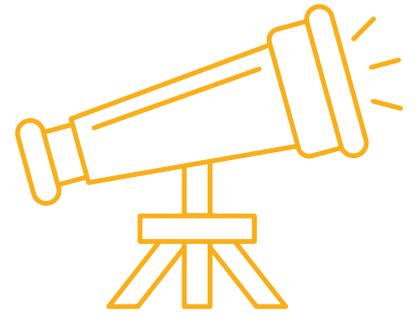
### Répartition des frais d'ALCOME du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

- Nettoieement & collecte des mégots
- Ressources Humaines & Frais associés
- Prestations externalisées
- Etudes
- Sensibilisation et prévention des mégots
- Recherche & Développement
- Gestion des registres ADEME & Audit / Qualité / RSE
- Autres

Conformément à son cahier des charges, ALCOME vise à remplir les engagements suivants qui sont de consacrer :

- **5 % du montant total annuel des contributions financières** aux soutiens à la sensibilisation des personnes publiques ;
- **2 % du montant total des contributions financières** perçues sur la durée de l'agrément à des projets de recherche et développement publics ou privés.

# 6



## PERSPECTIVES 2023



## Suite au nouveau cahier des charges

**L'arrêté du 7 décembre 2022 publie un nouveau cahier des charges à la filière REP des produits du tabac. De nouveaux objectifs entrent ainsi en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023, concernant notamment les points suivants :**

- **Communication** : ajout de l'obligation de réaliser une campagne annuelle « d'envergure nationale de sensibilisation sur le risque d'incendies lié à l'abandon de mégots dans l'environnement » et de la participation à la création d'espaces sans tabac ;
- **Etudes** : ajout d'une étude d'éco-conception et des modifications en termes de délais d'études ;
- **Contractualisation avec les collectivités** : ajout d'objectifs ambitieux relatifs à la couverture de population sous contrat (50% de couverture de la population française fin 2023, 75 % fin 2024 et 90 % fin 2025).

Afin de respecter le délai de trois mois après la publication de l'arrêté imposé pour présenter à l'autorité administrative les compléments au dossier de demande d'agrément, ALCOME a mobilisé dès octobre 2022 son équipe et ses prestataires. Ce travail a permis de revoir la demande d'agrément en ce qui concerne les nouvelles dispositions du cahier des charges tout en prenant en compte l'année d'expérience de la filière REP.

## Evolutions RH

### 1 TERRAIN

ALCOME accélère sa montée en puissance sur le terrain avec le recrutement de quatre délégués régionaux.

Ces délégués régionaux auront notamment pour mission de :

- Recruter des collectivités ;
- Représenter ALCOME auprès des collectivités contractantes ;
- Représenter ALCOME auprès des parties prenantes (opérateurs, associations, partenaires fournisseurs) sur le territoire ;
- Animer le réseau des collectivités afin d'améliorer l'efficacité des plans d'actions des collectivités.

### 2 ETUDES & R&D & COMMUNICATION

Afin d'améliorer sa connaissance sur la filière mégots, ALCOME lancera trois thèses CIFRE en partenariat avec des universités.

Les thématiques confiées aux trois thésards seront les suivantes :

- Etude comportementale des fumeurs sur la gestion des mégots usagés ;
- Etude sur la connaissance du gisement des mégots ;
- Etude sur la connaissance des mégots (conception et éco-conception, composition et propriété physique et chimique, mode de traitement).

Un référent en communication viendra renforcer l'équipe communication pour mener notamment des opérations de sensibilisation des fumeurs au bon geste.

## Communication

### 1 CAMPAGNE NATIONALE DE COMMUNICATION

L'agence BABEL a été sélectionnée lors de l'appel à consultation menée par ALCOME en début d'année 2022. BABEL s'est démarquée par sa capacité à induire un changement de comportement grâce à son expertise, notamment sur les sujets d'intérêt général au sein du pôle "Citizen". La campagne nationale est actuellement en phase de conception/création et de validation auprès des différentes parties prenantes.

### 2 APPEL À PROJET SENSIBILISATION

Conformément à sa demande d'agrément, ALCOME engagera au premier trimestre 2023 un appel à projets pour accompagner les collectivités dans leurs projets d'innovation en termes de sensibilisation des fumeurs. Ce premier appel à projets portera sur la visibilité des dispositifs de collecte de mégots existants. L'objectif est d'encourager un meilleur usage par les fumeurs des dispositifs de collecte installés dans l'espace public (corbeilles de rue et cendriers de rue). Cet appel à projets sera à destination de toute intercommunalité ou commune chargée d'assurer la gestion de la voirie et de son nettoyage, inscrite sur le portail ALCOME et en capacité de cibler des zones déjà équipées de dispositifs de collecte et avec de fortes concentrations de mégots mal jetés dans l'espace public. Il est entendu que le montant maximum de l'expérimentation s'élève à la somme globale de 200 000 € pour l'ensemble des projets retenus.

Cet appel à projets présente des opportunités pour plusieurs parties prenantes :

- **Pour les collectivités** : en participant à l'appel à projets, les communes ont l'opportunité de concrétiser des propositions créatives et innovantes pour réduire la présence de mégots mal jetés. Les projets sélectionnés peuvent également faciliter le dialogue avec les habitants en démontrant leur engagement pour un espace public plus propre et respectueux de l'environnement.
- **Pour les citoyens** : les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets offrent des solutions plus visibles pour bien jeter les mégots, aidant ainsi les citoyens à adopter des comportements plus responsables.
- **Pour ALCOME** : en travaillant en partenariat avec les communes et en s'appuyant sur une approche de proximité, l'éco-organisme garantit que les projets proposés répondent aux besoins locaux et aux préoccupations des citoyens.

## Etudes et R&D

### 1 RÉSULTATS DES ÉTUDES GISEMENT

L'étude gisement pour être représentative est conduite sur les saisons d'été et d'hiver. Les comptages de mégots se poursuivent jusqu'à fin janvier 2023 avant d'être analysés et extrapolés par les sociétés Optae et Carto.

La restitution des résultats aura lieu au premier semestre 2023.

### 2 RÉSULTATS DES ÉTUDES COÛTS

Suite à la collecte des données permettant la modélisation des coûts en 2022, l'année 2023 permettra de finaliser et tester le modèle afin de valider la représentativité des coûts de nettoyage.

L'étude des coûts menée par ALCOME sera finalisée à la fin du premier semestre 2023.



**ALCOME**  
L'éco-organisme pour la réduction  
des mégots dans l'espace public

<https://alcome.eco/>